

Social innovation in France

Last update : December 2014

1. Is there a clear and consensual definition of social innovation in France?

Social Innovation has a legal basis

L'article 15 de la Loi de juillet 2014 définit l'innovation sociale comme telle :

I - Est considéré comme relevant de l'innovation sociale le projet d'une ou de plusieurs entreprises consistant à offrir des produits ou des services présentant l'une des caractéristiques suivantes :

1. Soit répondre à des besoins sociaux non ou mal satisfaits, que ce soit dans les conditions actuelles du marché ou dans le cadre des politiques publiques ;
2. Soit répondre à des besoins sociaux par une forme innovante d'entreprise, par un processus innovant de production de biens ou de services ou encore par un mode innovant d'organisation du travail. Les procédures de consultation et d'élaboration des projets socialement innovants auxquelles sont associés les bénéficiaires concernés par ce type de projet ainsi que les modalités de financement de tels projets relèvent également de l'innovation sociale.

II. - Pour bénéficier des financements publics au titre de l'innovation sociale, le caractère innovant de son activité doit, en outre, engendrer pour cette entreprise des difficultés à en assurer le financement intégral aux conditions normales de marché. Cette condition ne s'applique pas aux financements accordés au titre de l'innovation sociale par les collectivités territoriales.

III. - Le Conseil supérieur de l'économie sociale et solidaire définit des orientations permettant d'identifier un projet ou une activité économique socialement innovant au sens du I.

Analytical grid for identifying social innovation

A l'origine de cette loi, un travail pluridisciplinaire de caractérisation a été lancé en 2011 afin de faire reconnaître l'innovation sociale comme innovation à part entière et faciliter l'accès aux dispositifs classiques d'accompagnement et de financement de l'innovation aux projets socialement innovant.

Il s'est concrétisé par la production d'une grille opérationnelle qui se compose de vingt critères répartis sur quatre axes : réponse à un besoin social mal satisfait, génération d'autres effets positifs, expérimentation et prise de risques et implication des acteurs concernés.

Cette grille de caractérisation de l'innovation sociale est publiée en 2013 sur le portail d'AVISE¹.

¹ http://www.avise.org/sites/default/files/atoms/files/20140204/201311_Avise_IS_Grille.pdf

The scope of social innovation

En France, l'innovation sociale est indissociable de trois autres champs d'intervention :

- l'économie sociale et solidaire (ESS), qui chapeaute l'ensemble des interventions ;
- l'entrepreneuriat social : Les entreprises sociales sont des entreprises à finalité sociale, sociétale ou environnementale et à lucrativité limitée. Elles cherchent à associer leurs parties prenantes à leur gouvernance²,
- l'impact social : Toute organisation à finalité sociale cherche à générer un impact social positif. Évaluer l'impact social est indispensable pour l'économie sociale et solidaire et les entreprises qui la composent.

Enfin, ce qui précède témoigne d'une vision de l'innovation sociale très orientée vers une démarche entrepreneuriale en France, contrairement à d'autres définitions et pratiques en cours dans d'autres pays, incluant d'autres innovations sociales dans le domaine associatif, au sein de mouvements sociaux dont l'objectif n'est pas la création d'entreprise mais l'accompagnement de projets citoyens. Cette mouvance citoyenne existe bien aussi en France, mais elle est encore peu référencée dans le champ de l'innovation sociale.

2. What are the main events in the history of social innovation in France in the last 10 years?

Le Développement de l'Economie Sociale et Solidaire et de l'entrepreneuriat social

Dès le milieu du XIX^{ème} siècle, les principes fondateurs de ce qu'est aujourd'hui l'Economie Sociale et Solidaire vont être progressivement reconnus à travers une série de lois, mais il faut en réalité attendre les années 1970-80 pour que les deux courants de l'Economie Sociale et de l'Economie Solidaire, aujourd'hui associés dans un même concept, rencontrent une véritable reconnaissance : création de la Charte de l'Economie Sociale (1980) et loi de 1983 qui constitue le fondement juridique de l'économie sociale d'une part ; naissance des premières structures d'insertion par l'activité économique, des finances solidaires, du commerce équitable d'autre part et apparition du qualificatif « solidaire ».

Les années 1990 voient la naissance de nombreuses structures fédérant les organisations de l'économie sociale afin de leur permettre une meilleure visibilité, telles que les Chambres Régionales de l'Economie Sociale (CRES) et soit considérées comme un secteur économique à part entière.

L'histoire s'accélère fin des années 2000, avec la première édition nationale du [Mois de l'ESS](#) en novembre 2008, le rapport Vercamer (2010) qui avance 50 propositions pour « changer de cap », suivi du lancement du Think Tank « Le [Labo de l'ESS](#) ». L'organisation des Etats généraux de l'ESS et la réalisation de Cahiers d'espérances en faveur d'une autre économie ont constitué des projets clés pour soutenir le changement d'échelle du secteur.

L'entrepreneuriat social est un concept récent apparu dans les années 1990 en Europe, qui s'inscrit dans l'économie sociale et solidaire. En 2010 également, année de débat dans l'économie sociale et solidaire, est créé le Mouvement des entrepreneurs sociaux (MouvES).

Grande première pour le secteur, en 2012 le gouvernement se dote d'un [Ministère délégué à l'économie sociale et solidaire](#) avec Benoît Hamon à sa tête. Ce dernier initie et mène l'élaboration d'un projet de loi cadre de l'ESS visant à mieux structurer et à développer le secteur. Avec le remaniement au premier trimestre 2014, le ministère délégué laisse place

² Définition proposée par le Mouvement des entrepreneurs sociaux (MouvES)

à une secrétaire d'Etat chargée du commerce, de l'artisanat, de la consommation et de l'économie sociale et solidaire, Carole Delga.

Le 21 Juillet 2014, après de nombreux allers-retours entre l'Assemblée et le Sénat, [la loi en faveur de l'ESS](#) est définitivement adoptée.

3. What challenges are being addressed by social innovation?

Depuis la crise de 2008, les principaux défis auxquels est confrontée la France, comme la majorité des pays de l'UE, sont sociaux, économiques et environnementaux, le seul recours aux innovations à vocation technologique et/ou économique se révélant insatisfaisant.

La définition même de l'innovation sociale « répondre aux « besoins sociaux » positionne clairement sa mission face à la paupérisation accrue de la population, la limitation des ressources fossiles en énergie, la fracture numérique, la suppression des services publics en milieu rural, le vieillissement de la population, l'isolement des personnes âgées, la demande accrue pour une alimentation bio etc. visant à la transformation de la société (cf. exemples, section 8).

La réduction des budgets dans le service public, la baisse globale de l'investissement privé, la baisse du pouvoir d'achat des français les amènent à chercher des réponses à travers des innovations sociales variées :

- **Baisse de la consommation et du pouvoir d'achat**
Economie collaborative -mutualisation des biens, des espaces et des outils : co-voiturage, partage de meuble, couchsurfing, cohabitation...
- **Baisse des financements privés**
Nouvelles sources de financements : crowdfunding, prêt entre particuliers...
- **Baisse des financements publics et réduction des politiques sociales alors que la crise à tendance à augmenter les inégalités sociales**
Innovation sociale dans le domaine de la santé, de l'éducation, de l'emploi, de la lutte contre la pauvreté.
- **Volonté de développer une économie durable et responsable**
Fonds spécialisés dans l'ESS, méthode d'évaluation de l'impact social, entreprises sociales : WISEs, Social Tech...
- **Prise en compte des exigences environnementales**
Start-up GreenTech, nouveaux modèles de distribution notamment dans le secteur alimentation/agriculture, fonds spécialisés, mesure de l'impact environnemental...

Pour répondre à ces défis, de nouvelles tendances et pratiques de l'innovation sociale se développent actuellement en France, utilisant le plus souvent les réseaux sociaux ou les outils numériques au service de causes sociales ou sociétales. Mais plus encore que ses usages, c'est l'imprégnation de l'esprit du web qui caractérise aujourd'hui ces tendances.

Basé sur l'échange, libre, ouvert à tous, sa force repose davantage sur les liens que sur les biens. Il se fonde également sur la volonté de partage, tant comme finalité que comme mode de travail, privilégiant la transversalité. L'appel au groupe, à l'intelligence collective, permet de mettre en commun des moyens, des savoirs.

4. Who is doing social innovation?

Economie et emploi: quelques chiffres

Si l'innovation sociale peut concerner tout type de structure, indépendamment de son statut ou de son secteur d'activité, cette forme d'innovation se développe tout particulièrement au sein des organisations de l'économie sociale et solidaire.

En 2013, le nombre de salariés de l'économie sociale continue de progresser, bien que faiblement (+0,3%). Le secteur des fondations et celui des mutuelles connaissent les plus fortes évolutions.

De son côté, le secteur privé ne recrute plus (-0,5%). De ce fait, la part qu'occupe l'emploi de l'économie sociale, au sein de l'emploi privé augmente graduellement. L'ESS représente en France aujourd'hui³ :

- 10,3% de l'emploi français
- 13,9% de l'emploi privé
- 2,34 millions de salariés
- 222 900 établissements employeurs
- 56,4 milliards d'euros de rémunérations brutes versées

Les Pôles Territoriaux de Coopération Economique (PCTE)

Les collectivités jouent un rôle moteur dans la diffusion de l'innovation sociale.

Les Régions compétentes en matière de développement économique, d'innovation, de formation professionnelle, d'aménagement du territoire ont les compétences pour accompagner ces innovations sociales et permettre ainsi de renforcer l'attractivité des territoires, créer des emplois durables et non délocalisables. Accompagner et financer l'innovation sociale pour accélérer son développement est aujourd'hui un enjeu clé pour les Conseils régionaux, comme en témoigne le ['Panorama 2013 des actions de soutien à l'innovation sociale en Région'](#).

Confirmé par la Loi ESS de juillet 2014, le Pôle de Coopération Territoriale Economique se définit comme un groupement d'acteurs sur un territoire – entreprises et acteurs de l'économie sociale et solidaire associé à des petites et moyennes entreprises, collectivités locales, centres de recherches et organismes de formation – qui met en œuvre une stratégie commune et continue, de coopération et mutualisation, au service de projets économiques innovants de développement local durable. Ses objectifs sont multiples :

- Structuration territoriale d'une filière ou d'un secteur ;
- La création d'un véritable écosystème sur un territoire avec une finalité de développement socio-économique durable
- La valorisation d'une diversité de ressources locales
- Un ancrage territorial des activités économiques
- L'implication des citoyens, d'acteurs, d'institutions de toutes tailles

³ Données issues d'un rapport de la CNCRE : Chambre National des Chambres Régionales de l'Economie Sociale : http://chaire.neoma-bs.fr/economie-sociale-et-solidaire/docs/qu-est-ce-que-l-ess/l-ess-en-france_chiffres-cles-2013-cncre.pdf

- Meilleure visibilité institutionnelle de l'ESS ouvrant à des projets et partenariats locaux avec les entreprises, collectivités et centres de recherche ;
- Un investissement significatif dans l'innovation sociale ;
- La création et le développement de groupes intégrés d'entreprises ESS
- La recherche de la taille critique pour répondre à la demande croissante de biens et de services solidaires ou durables.

A terme, les projets PTCE veulent favoriser l'innovation socio-économique pour apporter des réponses aux difficultés engendrées par la crise, contribuer activement à la reconversion écologique et sociale du tissu économique local et enfin renforcer le tissu économique local par la coopération et la mutualisation.

Exemples de projets soutenus par les PTCE :

- Pôle Sud Archer a relancé un atelier de production d'une gamme de chaussures éthiques à Romans en valorisant les matières premières et savoir-faire locaux et créant de nouveaux emplois dans une filière industrielle historique du territoire.
- Eoliennes en Pays de Vilaine développe le premier parc éolien citoyen à Beganne en mobilisant l'épargne locale de plus de 700 particuliers (soit 1,8 millions d'Euros).
- PHARES (Pôle Hospitalité aux Acteurs à Rayonnement Ecologique et Solidaire) est un programme d'hébergement d'une dizaine d'associations et entreprises travaillant dans l'environnement, l'éducation populaire, le commerce équitable, la formation et l'insertion.

5. Who is supporting it?

Un porteur de projet souhaitant faire accompagner son innovation sociale peut se tourner vers plusieurs acteurs : des incubateurs, des pôles de compétitivité, les Agences régionales d'innovation (ARI) etc. On peut ainsi distinguer :

- les dispositifs d'accompagnement à l'innovation en général (Agences régionales d'innovation, incubateurs, pôles de compétitivité, etc.) ;
- les dispositifs d'accompagnement à la création d'entreprises qui s'ouvrent à l'accompagnement de projets innovants socialement.
- les incubateurs d'innovations sociales.

En France, une innovation sociale pourrait bénéficier :

- des aides à la création d'entreprise innovante
- des aides aux dépenses de R&D des projets innovants
- des aides au recrutement de chercheurs pour renforcer la capacité de R&D des PME
- de la défiscalisation des investissements de R&D (Jeune Entreprise Innovante, Crédit d'impôt recherche)
- du mécénat d'entreprises.

De plus, la plupart des Programmes Opérationnels issus des Fonds Européens Structurels et d'Investissements⁴, déclinés sous différentes formes pour la période 2014-2020, présentent souvent des lignes d'action et des budgets conséquents visant à promouvoir l'innovation sociale.

⁴ FEDER, FSE, FEADER, FEAMP

6. How is Social Innovation being facilitated and promoted in France?

Loi 2014 sur l'économie sociale et solidaire

Le 21 juillet 2014 a été adopté le projet de loi sur l'ESS après 2 ans de réflexions, consultations et débats avec les acteurs. Le gouvernement a souhaité à travers la loi ESS en reconnaître à la fois les valeurs et les exigences propres. L'ambition était d'encourager le changement d'échelle des structures de l'économie sociale pour favoriser une croissance durable et plus juste notamment en contribuant à orienter davantage de financements publics et privés, en direction de ses entreprises et en favorisant sa meilleure structuration notamment au niveau territorial, des politiques en faveur de l'ESS.

Les 5 objectifs du projet de loi :

- Reconnaître l'ESS comme un mode d'entreprendre spécifique

La loi résout les problèmes de définitions en reconnaissant les acteurs historiques (coopératives, associations, mutuelles, fondations) et la nouvelle entreprise à but social. Elle crée un socle juridique permettant le développement de nouveaux financements spécialisés pour les entreprises de l'ESS, et surtout elle fixe des critères précis caractérisant l'innovation sociale afin de faciliter son identification par des acteurs extérieurs et de mieux diriger les investissements publics vers des projets socialement innovants.

- Consolider le réseau, la gouvernance et les outils de financement des acteurs de l'ESS

La nouvelle loi souhaite faciliter la reconnaissance de l'ensemble des acteurs institutionnels agissant dans l'ESS et structurer les différents réseaux du CNCRESS et des chambres régionales du CRESS.

La loi définit aussi clairement le régime juridique de la subvention afin d'éviter les confusions et les abus actuels et de limiter le recours aux appels d'offre qui nuisent à l'initiative des associations.

Elle met également en œuvre une palette de financements divers pour les acteurs de l'ESS afin de créer des alternatives au prêt bancaire et assurer leur développement : amélioration de l'attractivité des titres associatifs, création des certificats mutualistes et partenaires.

- Redonner du pouvoir d'agir aux salariés

La loi crée un nouveau droit d'information préalable des salariés dans les PME dans les cas de transmission d'entreprises, elle crée le statut de SCOP (Société Coopérative et Participative) d'amorçage et rend obligatoire la formation des salariés à la reprise d'activité. Elle complète également le dispositif de la reprise de site rentable de la loi Florange.

- Provoquer un choc coopératif

La loi oblige à une révision de la gouvernance au sein des coopératives, elle autorise la création de groupement SCOP pour atteindre une taille compétitive, modernise le statut des SCIC (Sociétés Coopératives d'Intérêt Collectif) pour permettre le développement de l'emploi privé au service de l'intérêt général et autorise ainsi les producteurs de biens et de services non salariés à faire partie des associés. Elle facilite également l'accès à l'entrepreneuriat collectif en créant le statut de CAE (Coopérative d'activité et d'emploi) expérimenté depuis une quinzaine d'années, et devant favoriser son développement.

- Renforcer les politiques de développement local durable

La loi définit les PTCE (Pôles Territoriaux de Coopération Economique) pour reconnaître les initiatives de création des emplois non délocalisables (cf. infra).

Elle rend obligatoire l'adoption d'un schéma de promotion des achats publics socialement responsables pour les collectivités dont le montant des achats publics dépasse un certain seuil.

Elle reconnaît le niveau régional en tant que lieu d'élaboration avec les acteurs locaux de stratégie régionale de l'Economie sociale et solidaire (ESS).

Elle revient également sur la définition du commerce équitable notamment en y incluant les relations Nord-Nord, elle fait également obligation aux distributeurs d'apporter à tout moment la preuve des allégations de 'commerce équitable' apposées sur les produits.

Enfin, elle permet l'émission de titres de monnaies locales complémentaires par les entreprises de l'ESS et encadre leur développement par des exigences minimales de sécurité et de supervision bancaire.

7. What are the policies, methodologies, criteria in place for evaluating social innovation in France?

L'innovation sociale est évaluée en France à travers 4 critères (cf. grille de catégorisation – Question 1 supra) :

- Répondre à un besoin social mal satisfait
- Générer d'autres effets positifs
- Expérimenter (prise de risque)
- Implication / participation des acteurs concernés.

L'évaluation de l'impact social des initiatives à finalité sociale semble devenue nécessaire dans un contexte où l'État et les financeurs publics et privés sont de plus en plus en demande de ce type d'indicateur, par le tarissement des fonds publics à destination des organisations d'intérêt général pour les premiers, par la recherche d'un investissement socialement « rentable » pour les seconds.

Compte tenu de la disparité des outils internes d'évaluation de la plupart des structures de l'économie sociale et solidaire, sont apparues plusieurs méthodes visant à uniformiser les outils et indicateurs de mesure et à mettre en place des échelles d'évaluation. Voici un aperçu des différentes méthodes développés en France :

SROI (Retour Social sur Investissement) - Institut de l'innovation et de l'entrepreneuriat social

Créé en 2003 par l'ESSEC, ce pôle d'expertise, d'enseignement et de recherche appliquée sur le thème de l'entrepreneuriat social, structure ses activités autour de quatre axes : la création d'organisations à finalité sociale ; la Stratégie et le Management dans l'Économie Sociale ; l'Entreprise et le développement durable, la responsabilité sociale de l'entreprise. Il propose notamment [une expérimentation de l'approche SROI](#) (Retour Social sur Investissement).

Le SROI a été élaboré à partir des concepts du 'reporting' social et des analyses coût-bénéfices. Il repose sur sept principes, déterminant la manière dont le SROI doit être appliqué. Ces principes sont les suivants :

- Impliquer les parties prenantes,
- Comprendre ce qui change,
- Évaluer ce qui compte,
- N'inclure que ce qui est « matériel »,
- Ne pas surévaluer,
- Être transparent,
- Vérifier les résultats

<http://iies.essec.edu>

CDI Ratings (le Comptoir de l'Innovation)

Fort de l'expertise de plus de trente ans du Groupe SOS, le Comptoir de l'Innovation a développé une méthode d'évaluation financière et extra-financière pour les structures sociales.

Cette méthode mesure l'impact social et l'efficacité économique des projets et des organisations ayant un objectif social. Elle est composée de 600 critères issus d'un programme de recherche de trois ans mené en collaboration avec les experts du GROUPE SOS.

CDI RATINGS s'adapte à la structure évaluée selon le type d'activité développée afin de permettre une notation sur mesure. A terme, l'analyse complète de la structure permet l'obtention d'une note duale : financière et extra-financière.

La première fonction de la méthode CDI Rating est l'évaluation des performances financières et sociales des entreprises concernées. Mais elle peut devenir également un outil performant, pour les investisseurs désireux de suivre la situation financière et l'impact social de leurs investissements, ou pour les dirigeants pouvant utiliser ces indicateurs comme composantes d'un reporting clair et complet et ainsi faciliter la prise de décisions stratégiques.

<http://www.lecomptoirdelinnovation.com/ratings>

Etude McKinsey / Ashoka

La méthode développée par McKinsey et Ashoka consiste à utiliser des ratios pour effectuer un calcul de différentiel entre l'argent public investi et l'argent collecté / coûts évités pour la collectivité. Il s'est porté sur l'audit de 6 cas particuliers.

<http://france.ashoka.org/une-%C3%A9tude-ashoka-mckinsey-%C3%A9value-l%28%99impact-de-dix-entrepreneurs-sociaux>

8. A few key projects that illustrate social innovation in France

Dispositifs d'incubation et espaces de co-working

Des lieux et structures émergent depuis plusieurs années en France, permettant le partage de savoirs, la mutualisation de ressources, l'accompagnement à la maturation de projets innovants (pépinières, incubateurs) et la création collective pour favoriser la résolution de problèmes de société.

- [La Ruche](#) (Paris) espace collectif de travail et de création destiné à tout porteur de projets innovants dans les thématiques sociales et écologiques. Lancé en 2008 plusieurs entrepreneurs sociaux : Ashoka France, Entrepreneurs Sans Frontières, Mozaïk RH, l’Adiva, Jeunes Entrepreneurs de France et Equitel.
- [L’Atelier](#) (Paris): lieu de partenariat technique privilégié entre les entreprises et les collectivités œuvrant dans l'économie sociale et solidaire en Île-de-France. Ce Centre de ressources a pour objet de favoriser le développement et la promotion de l'économie sociale et solidaire sur le territoire francilien. Cette association a été créée à l'initiative du Conseil régional d'Île-de-France, de la Chambre régionale de l'économie sociale et solidaire d'Île-de-France (CRESS IDF), de diverses collectivités territoriales et de l'ensemble des acteurs du secteur.
- [Scale-Up Antropia](#) (Paris) initiative née en 2010 grâce aux Fondations Edmond de ROTHSCHILD et au Groupe ESSEC. Il vise à accompagner, dans leur changement d'échelle, des organisations qui ont fait la preuve de leur viabilité économique et de leur impact social.
- [Stand Up HEC](#) (Paris) vise à accompagner et accélérer le développement d'entreprises sociales apportant des réponses innovantes et/ou sur des territoires en grande difficulté. Développé par la Fondation HEC sous forme de pilote depuis fin 2012, "StandUp" a lancé officiellement son incubateur social en mai 2014.
- [Le Social Good Lab](#) (Paris) incubateur de technologies à impact social, porté en partenariat par Paris Région Innovation Lab et le Comptoir de l'innovation. L'objectif est de favoriser l'émergence et le développement de services innovants, issus de technologies, permettant de répondre à des problématiques sociales et environnementales.
- [Movilab](#) – un réseau de contributeurs en mode 'open source'
- [Alter'Incub](#) : réseau unique d'incubateurs dédiés à l'innovation sociale, qui accompagne les porteurs de projets dans 3 régions (Languedoc-Roussillon, Poitou-Charentes et Rhône-Alpes),
- [Catalis](#) : incubateur d'innovation sociale de la région Midi Pyrénées
- [Bond'Innov](#) : incubateur pour la création d'entreprises innovantes, en particulier dans les domaines de la santé/biotechnologies, l'environnement et l'économie sociale et solidaire.
- [Realis](#) : (Languedoc-Roussillon) premier pôle régional de l'entrepreneuriat en économie sociale et solidaire (pépinière, espace de co-working, services d'accompagnement et d'expertise)
- [La Poudrière](#) Nancy: espace de co-working
- La Coopérative [Tiers-Lieux](#) – Travailler autrement en Aquitaine

Campagnes de mobilisation en mode participatif, utilisant les réseaux sociaux

- [Disco Soupe](#) to fight against food waste
- [Make Sense](#) to help community developers become social entrepreneurs
- [Ticket for Change](#) to boost youth entrepreneurship

Hybrid solutions for rural mobility

- Using red Cross vehicles and volunteers for reaching out elderly people living in remote rural areas: [Autabus dans le Tarn](#)
- Revisiting the itinerant trade model driving from one village to another, the [Camion d'alimentation générale culturelle](#) travels around Nièvre's hinterland to deliver its cultural activities (theatre, public reading, etc.).

Circular economy

La [Fondation](#) créée en 2010 par la navigatrice britannique Ellen MacArthur, référence internationale en matière d'économie circulaire, précise que « l'économie circulaire est un terme générique pour une économie qui est réparatrice par nature. Les flux de matières sont de deux types, des matières biologiques, qui ont vocation à retourner à la biosphère, et des matières techniques, qui ont vocation à circuler avec une perte de qualité aussi faible que possible, tour à tour entraînant le changement vers une économie alimentée finalement par de l'énergie renouvelable ». C'est, ainsi que l'indiquait la fondatrice et navigatrice, « un système où les choses sont faites pour être refaites ».

En s'inspirant des écosystèmes naturels, passage d'un modèle linéaire « produire – consommer – jeter » à un modèle de création de valeur, positive sur le plan social, économique et environnemental (logique de boucle) : éco-concevoir, anticiper, réparer, réutiliser, recycler.

En France, l'[ADEME](#), réseau régional d'agences publiques pour l'environnement, développe depuis plusieurs années des modèles d'économie circulaire liée à la gestion des déchets mais aussi à la préservation des ressources.

Local networks, ecosystems

- [Môm'Artre](#) : un mode de garde, destiné aux enfants de 6 à 11 ans, abordable et global offrant des tarifs adaptés aux revenus de tous et aux horaires d'ouverture élargis. Créé en 2001 à Paris, le modèle est reproduit un peu partout en France (Môm'Arles, Môm'Lille, etc.).
- [AMAP](#) : Les Associations pour le maintien d'une agriculture paysanne sont destinées à favoriser l'agriculture paysanne et biologique qui a du mal à subsister face à l'agro-industrie. Le principe est de créer un lien direct entre paysans et consommateurs, qui s'engagent à acheter la production de celui-ci à un prix équitable et en payant par avance. Créé officiellement en février 2010, [MIRAMAP](#) est le mouvement Inter-Régional des AMAP ; il a pour objet de renforcer la cohésion des AMAP à travers le partage d'une éthique commune, de mutualiser les expériences et les pratiques et d'assurer la représentation et la mise en valeur des AMAP au niveau national.
- [Les lucioles](#), association citoyenne favorisant une dynamique locale afin d'améliorer le 'bien vivre' en Ria d'Étel (Morbihan, Bretagne) et dans ses environs. L'association a pour objet de traiter de tous sujets en vue de se préparer à la raréfaction des ressources naturelles et à ses conséquences, dans l'esprit du mouvement des villes et territoires en transition, qui tend à la décroissance énergétique et au renforcement de la résilience locale.

Crowdfunding

Les plateformes d'intermédiation s'appuyant sur le principe du financement participatif comportent différentes modalités et formes de transactions. On peut aujourd'hui distinguer six grandes familles :

- Le don, qui consiste à donner à un projet, souvent associatif, sans contrepartie. Le don est désintéressé et intemporel, cependant, pour faire honneur au don, l'association bénéficiaire peut faire un geste symbolique en retour, qu'on appelle le contre-don.
- Le don avec contrepartie qui consiste à donner à un projet, en échange d'un retour, appelé la contrepartie. Cet échange est proche de la vente ou du troc. (par exemple : [Ulule](#), [Kisskissbankbank](#)).
- Le prêt en *pair-à-pair*, entre particuliers ou pour financer des entreprises ou les particuliers (exemple : [Prêt d'Union](#), [SPEAR](#), [Prêt de chez moi](#)). Ces plateformes exercent généralement avec l'accord d'une banque partenaire pour assurer la transparence des opérations.
- Le financement participatif en capital, ou '*equity based crowdfunding*', permet une prise de participation en actions dans les entreprises financées et une rétribution financière via les dividendes et la plus-value potentielle réalisée les investisseurs deviennent alors actionnaires. Ces plateformes donnent accès au plus grand nombre à l'investissement dans les PME non cotées, à l'instar des réseaux de '*business angels*'. Exemple : [FINANSOL](#), [CIGALES](#).
- La production communautaire, modèle où les investisseurs sont aussi coproducteurs (par exemple : *Touscoprod*, *Fabrique d'artistes*, les [éditions Sandawe](#)). Il s'agit d'un intéressement financier sous forme de royalties sur les futures recettes. Une contrepartie non financière est également souvent envisagée (album, goodies, invitations, etc.).
- Le microcrédit solidaire : [Babyloan](#), [ADIE](#), [XETIC](#).

9. To know more about social innovation in France

L'innovation sociale en pratiques solidaires : Emergence, approches, caractérisation, définition, évaluation, Contribution de l'Institut Jean-Baptiste Godin, Janvier 2013

FAQ : *Comprendre l'innovation sociale*, [AVISE](#), Septembre 2013

Découvrir l'Innovation Sociale : [portail AVISE](#)

Loi ESS 2014 : [portail Legifrance](#) Août 2014

[Observatoire National de l'Economie Sociale et Solidaire](#)

[Le Réseau des collectivités Territoriales pour une Economie Solidaire](#)

Les Pôles Territoriaux de Coopération Economique : [20 Pôles Témoins](#)

Towards the Circular Economy, Economic and business rationale for an accelerated transition, [Ellen MacArthur Foundation](#), January 2012.

L'économie circulaire : changement complet de paradigme économique ? François Sana, Pour la Solidarité - [European Think and Do Tank](#) - collection Comprendre et Agir, novembre 2014.